

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20231123DEC155

Objet: Avenants relatifs aux travaux de la crèche de la ZAC des Terrasses

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les marchés n° 2022-559, 2022-560, 2022-562, 2022-563 et 2022-564 relatifs aux travaux d'aménagement de la crèche de la ZAC des Terrasses,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2023 pour l'avenant au marché n° 2022-562,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont entraîné des travaux supplémentaires et la suppression de certaines prestations,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-559 :

- Titulaire : LES MENUISIERS DU RHONE - Société Coopérative de Production – 69517 VAULX-EN-VELIN
- Dénomination du marché : Aménagement d'une structure petite enfance 40 berceaux sur la ZAC des Terrasses à Bron
- Lot 2 : Menuiseries intérieures
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 1 548,50 € H.T.

Article 2 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-560 :

- Titulaire : RHONIBAT SARL – 69530 BRIGNAIS
- Dénomination du marché : Aménagement d'une structure petite enfance 40 berceaux sur la ZAC des Terrasses à Bron
- Lot 3 : Peinture – Sols souples
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations

- Montant de l'avenant : + 963,27 € H.T.

Article 3 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-562 :

- Titulaire : BLEU ELECTRIC SARL – 69100 VILLEURBANNE
- Dénomination du marché : Aménagement d'une structure petite enfance 40 berceaux sur la ZAC des Terrasses à Bron
- Lot 5 : Electricité
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 3 994,00 € H.T.

Article 4 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-563 :

- Titulaire : SARL MURY – 69400 GLEIZE
- Dénomination du marché : Aménagement d'une structure petite enfance 40 berceaux sur la ZAC des Terrasses à Bron
- Lot 6 : Plomberie – Chauffage - Ventilation
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : - 312,57 € H.T.

Article 5 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-564 :

- Titulaire : ESPACES VERTS DES MONTS D'OR SAS – 69380 LISSIEU
- Dénomination du marché : Aménagement d'une structure petite enfance 40 berceaux sur la ZAC des Terrasses à Bron
- Lot 7 : VRD
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 2 080 € H.T.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 8 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,